



Genève, le 6 mai 2014

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint du département de l'aménagement,
du logement et de l'énergie (DALE) et de la Ville d'Onex**

L'Etat et la Ville d'Onex se mobilisent pour l'assainissement énergétique de la Cité d'Onex

La consommation énergétique des bâtiments représente 50% de l'énergie totale utilisée dans le canton de Genève. L'assainissement du parc immobilier constitue de ce fait un enjeu prioritaire de la politique énergétique cantonale. Dans ce contexte, Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) et Ruth Bänziger, conseillère administrative de la Ville d'Onex en charge de l'urbanisme, ont initié une action pilote à l'attention des propriétaires de la commune, afin d'accélérer l'assainissement énergétique de la Cité d'Onex.

En vigueur depuis 2010, la révision de la loi genevoise sur l'énergie vise à réduire massivement la consommation énergétique tout en recourant le plus possible aux énergies renouvelables. Cette volonté se traduit notamment par des mesures en matière d'assainissement des bâtiments.

La consommation énergétique du parc immobilier, soit principalement du mazout et du gaz utilisés pour le chauffage et la préparation de l'eau chaude, représente en effet 50% de l'énergie utilisée dans le canton¹. Ces énergies fossiles constituent par ailleurs les deux tiers de nos émissions de CO₂. C'est par conséquent dans ce secteur que l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergies renouvelables connaissent leurs plus grands potentiels. A Onex, cela permettra de surcroît de libérer de la puissance pour étendre le réseau CADIOM à d'autres immeubles.

C'est pourquoi l'Etat et la Ville d'Onex ont décidé d'organiser une action pilote en vue d'une rénovation de grande envergure de la Cité d'Onex. Cet ensemble architectural, bâti dans les années 60 et 70, témoigne d'une époque où les préoccupations énergétiques étaient peu prises en considération. A titre de comparaison, l'exploitation des bâtiments modernes les plus performants requiert quatre fois moins d'énergie que la moyenne du parc immobilier.

Ce programme, dont le coup d'envoi est officiellement donné ce jour lors d'une rencontre organisée avec les propriétaires d'immeubles collectifs, se concrétisera au travers de diverses actions :

- Communication ciblée auprès des propriétaires ;
- Financement d'une étude architecturale et technique pour la rénovation du bâti existant ;
- Optimisation des infrastructures (chauffage, eau chaude) ;
- Soutien financier lors de travaux de rénovation ;

¹ Les 50% restants sont partagés pour moitié entre la mobilité et la consommation électrique.

- Simplification des procédures administratives d'autorisation.

Ce partenariat constitue l'aboutissement d'une longue collaboration entre l'Etat et la Ville d'Onex – labellisée Cité de l'énergie depuis 2005 – qui a permis l'élaboration d'un concept énergétique territorial d'une nouvelle génération pour l'ensemble du territoire communal.

RAPPEL DES PRINCIPALES OBLIGATIONS ...

- Standard de haute performance énergétique pour les bâtiments neufs
- Installation de panneaux solaires thermiques sur toute nouvelle construction et lors de rénovations de toitures
- Remplacement des fenêtres à simple vitrage
- Calcul annuel de l'indice de dépense de chaleur (IDC) de tous les bâtiments en vue d'assurer le suivi de leur consommation
- Réalisation d'audits énergétiques et de mesures d'économie pour les bâtiments les moins performants

... ET OUTILS D'AIDE À L'ATTENTION DES PROPRIÉTAIRES

- Programme ChèqueBâtimentEnergie (www.ge.ch/cbe) pour les travaux d'amélioration de l'isolation ainsi que pour la valorisation des énergies renouvelables
- Programme éco21 de SIG (www.eco21.ch) pour les projets permettant de diminuer la consommation d'électricité
- Bonus à la rénovation
- Bonus conjoncturel à l'énergie pour les immeubles d'habitation soumis à la LDTR dont le coût des travaux d'amélioration énergétique ne peut pas être amorti entièrement par la hausse admissible des loyers
- Eco-conseils personnalisés à tarif préférentiel pour les petits propriétaires

RÉNOVER ET ASSAINIR : UNE OPÉRATION GAGNANTE

A l'heure où les prix de l'énergie sont inexorablement appelés à augmenter, faire des économies d'énergie constitue une bonne opération financière. Pour les propriétaires qui occupent leur logement, le coût d'investissement sera tout ou partie compensé par le montant des économies d'énergie. Quant aux propriétaires de bâtiments locatifs, ils ont la possibilité, dans une certaine limite, de reporter sur les loyers le coût des mesures d'amélioration énergétique conformément aux dispositions prévues par la LDTR.

Par ailleurs, les investissements destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement sont déductibles du revenu.

L'assainissement énergétique d'un bien immobilier permet non seulement de préserver mais aussi d'augmenter sa valeur.

Pour tout complément d'information :

- *Etat de Genève : Monsieur Olivier Epelly, directeur général de l'office cantonal de l'énergie, DALE, 022 327 93 64 ;*
- *Ville d'Onex : Monsieur Pierre Olivier, chef du service des relations communales, de la communication et du développement durable, 022 879 59 59 ;*